

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2763

7 octobre 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|---|--------|
| 1Red S.à r.l. | 132586 | Esthemed S.A. | 132582 |
| 2F Group S.A. | 132583 | Gaia Real Estate Holdings S.à r.l. | 132582 |
| 2Gears S.A. | 132603 | Gallina Invest S.à r.l. | 132585 |
| 2Gears S.à r.l. | 132603 | Ithacalux S.à r.l. | 132584 |
| AI Global Investments GP S.à r.l. | 132589 | Ithacalux Topco S.C.A. | 132580 |
| BRW Investment S.à r.l. | 132581 | Kauri Cab Preco S.à r.l. | 132598 |
| CEIF Properties S. à r.l. | 132578 | Koch Chemical Technology International S.à r.l. | 132584 |
| CEIF Properties S.à r.l. | 132578 | KW Investment Eight Lux S.à r.l. | 132582 |
| CGN Holdings S.à r.l. | 132581 | Leveret International S.A. | 132582 |
| Charterhouse Snowhill (Luxembourg) Sàrl .. | 132578 | LuxCo 111 S.à r.l. | 132584 |
| C.I.S & I.T. S.A. | 132583 | O & C Consulting | 132594 |
| Cofely Solelec | 132579 | O & C Consulting S.à r.l. | 132594 |
| Cofima Holding S.A. | 132578 | Ocm Avimore HoldCo S.à r.l. | 132580 |
| Cofima I S.A. | 132624 | OCM Luxembourg OPPS VII Homer Holdings S.à r.l. | 132580 |
| Cole Objekt Kistlerhofstrasse GmbH | 132579 | Octide Holding | 132580 |
| Constellation Software, Inc. (Luxembourg branch) | 132579 | Pharmadon S.A. | 132580 |
| Cophil S.A. | 132581 | Project Sunshine S.à r.l. | 132579 |
| Corso Computer + Software GmbH | 132601 | Riganti Forging S.A. | 132584 |
| Cougar Real Estate S.A. | 132581 | SAFE 22 S.à r.l. | 132594 |
| Crystal Amaranth S.à r.l. | 132581 | VeriFone Luxembourg S.à r.l. | 132578 |
| DE VERBAND (Fédération Agricole d'Achat et de Vente) | 132579 | Wood Trader Exchange S.à r.l. | 132583 |
| Doge Invest S.A. | 132624 | Workammo Holdings S.à r.l. | 132624 |
| Eagle Properties Luxembourg S.à r.l. | 132601 | Zarinvest S.A., SPF | 132583 |
| ESO Investco V S.à r.l. | 132582 | ZithaSenior S.A. | 132583 |

Cofima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 155.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015142009/9.
(150155117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

CEIF Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 573.325,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 108.425.

Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 Août 2015.
Référence de publication: 2015141997/10.
(150154768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

CEIF Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 110.522.

Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 Août 2015.
Référence de publication: 2015141998/10.
(150154769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Charterhouse Snowhill (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 152.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Charterhouse Snowhill (Luxembourg) SARL
Un mandataire*

Référence de publication: 2015141963/11.
(150154979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

VeriFone Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.578.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2015.
VeriFone Luxembourg S.à r.l.
Fabrice Rota
Gérant

Référence de publication: 2015142526/14.
(150155204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Cofely Solelec, Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 91.565.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015141965/9.
(150155349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Cole Objekt Kistlerhofstrasse GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS FAS

Référence de publication: 2015141966/10.
(150154974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Constellation Software, Inc. (Luxembourg branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1886 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONSTELLATION SOFTWARE INC. (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2015141982/10.
(150154580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

DE VERBAND (Fédération Agricole d'Achat et de Vente), Société Coopérative.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.W. Raiffeisen.
R.C.S. Luxembourg B 26.985.

Die Konzernbilanz für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDEWA-CLAR S.A.

Référence de publication: 2015142049/11.
(150154868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Project Sunshine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.500.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 184.570.

Le bilan rectificatif (rectificatif du bilan 2014, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L150152933) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015142381/13.
(150154991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Octide Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1119 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.846.

Les comptes annuels au 15 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142353/9.

(150155439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Ocm Aviemore HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142349/10.

(150155047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

OCM Luxembourg OPPS VII Homer Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142352/10.

(150154950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Pharmadon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 124.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PHARMADON S.A.

Référence de publication: 2015142398/11.

(150155168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Ithacalux Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015142843/14.

(150156002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Crystal Amaranth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 155.252.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015141986/9.

(150154579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

BRW Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 151.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015141947/10.

(150154875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Cophil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142019/10.

(150155447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

CGN Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 169.686.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2014 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 30 juillet 2015, sous la référence L150139384 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Référence de publication: 2015142002/12.

(150154601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Cougar Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.966.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2015.

Gérald Welvaert

Administrateur

Référence de publication: 2015142024/13.

(150155279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Esthemed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 178.788.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015142094/10.

(150154701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Gaia Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 120.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142122/10.

(150154544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

ESO Investco V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 181.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 Août 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015142093/11.

(150155357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Leveret International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 191.521.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour leveret international s.a.

Un mandataire

Référence de publication: 2015142233/11.

(150155177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

KW Investment Eight Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 187.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Sanjeev Jewootah

Gérant

Référence de publication: 2015142216/12.

(150154890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Zarinvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 189.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2015142577/10.

(150154977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

ZithaSenior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 30, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 122.345.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142582/10.

(150155463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Wood Trader Exchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 62, Géidgerweeg.
R.C.S. Luxembourg B 153.411.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142568/10.

(150154804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

2F Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 168.906.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 2F GROUP S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015142583/11.

(150155313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

C.I.S & I.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.
R.C.S. Luxembourg B 185.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 août 2015.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2015142652/13.

(150155841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Riganti Forging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 67.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2015.
Référence de publication: 2015142416/10.
(150154855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

LuxCo 111 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 150.703.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2015.
TMF (Luxembourg) S.A.
Signatures
Référence de publication: 2015142246/13.
(150155303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Ithacalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 196.262.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2015.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire
Référence de publication: 2015142841/14.
(150156077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Koch Chemical Technology International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.201.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 93.554.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 20 août 2015.
Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature
Référence de publication: 2015142210/17.
(150155203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Gallina Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.212.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 157.811.

L'an deux mil quinze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

SILAND INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 98.182 (l'«Associé unique»),

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 3 juin 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société GALLINA INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.811 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 416 en date du 3 mars 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de TROIS MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 3.200.000,-) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à TROIS MILLIONS DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 3.212.500,-) par l'émission de VINGT-CINQ MILLE SIX CENTS (25.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Est intervenue aux présentes:

SILAND INVEST S.à r.l., prénommée, ici représentée comme dit ci-avant,

laquelle déclare souscrire VINGT-CINQ MILLE SIX CENTS (25.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune. Les VINGT-CINQ MILLE SIX CENTS (25.600) parts sociales nouvelles ont toutes été intégralement libérées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance de l'Associé unique contre la Société d'un montant total de TROIS MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 3.200.000,-).

L'existence et la valeur de cet apport sont acceptées par la Société qui confirme que cet apport en nature est à sa disposition.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport:

L'existence, la valeur, le caractère cessible de cette créance, étant certaine, liquide et exigible pour un montant total de TROIS MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 3.200.000,-), a été justifié au notaire soussigné par:

- Un état comptable au 30 juin 2015 de la Société;
- Une déclaration d'apport de l'associée unique certifiant qu'elle est propriétaire de l'actif apporté en date du 3 juin 2015.
- Une déclaration du gérant unique de la Société en date du 3 juin 2015.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 3.212.500,-) représenté par VINGT-CINQ MILLE SEPT CENTS (25.700) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille neuf cent vingt euros (EUR 2.920,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23044. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015141465/65.

(150154038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

1Red S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 199.396.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "LUX GESTION TRESORERIE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109844,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Paolo BETTIOL, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 12 mai 2015; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et pourra, aux conditions et dans les termes prévus par la loi, réaliser toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

L'objet de la Société peut être aussi d'effectuer, dans le Grand-Duché et à l'étranger, services professionnels en disciplines macro et micro-économiques, et offrir services de gestion des affaires et tous les services connexes ou complémentaires et, plus généralement, tous les services de conseil économique.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société existera sous la dénomination de "1Red S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur d'une commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision d'associé(s) de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital émis et/ou autorisé peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. - Administration

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance et sont nommés "gérants A" et "gérants B". Le(s) gérant(s) ne doit/vent pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B, tous les deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance, réuni au Luxembourg, seront adoptées, à la majorité des gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant appartenant à la même classe de gérants que lui, qui sera physiquement présent à la réunion, afin, pour ce dernier, appartenant à la même classe de gérants, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

L'assemblée générale annuelle des associés se tiendront au Luxembourg le dernier mercredi de juin de chaque année. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Comptes - Profits - Distributions

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. la décision de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes sera prise par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance;
2. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance; et
3. ces comptes intérimaires, la date desquelles ne doit pas être antérieure à trois (3) semaines de la décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance y relative, font apparaître des bénéfices distribuables suffisants (y compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire).

Titre VI. - Liquidation - Lois applicables

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui déterminera (ont) leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "LUX GESTION TRESORERIE S.A.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1) Le siège social est établi à L-2520 Luxembourg, 21-25, Allée Scheffer.
- 2) Monsieur Paolo BETTIOL, dirigeant de sociétés, né à Montebelluna (Italie), le 22 mars 1981, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 100A, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 11 août 2015. 2LAC/2015/18406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015140558/164.

(150152713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

AI Global Investments GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 186.176.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments GP S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.176, incorporated pursuant to a notarial deed dated 28 March 2014, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 20 June 2014, number 1598, page 76669. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 1 July 2015, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of five thousand (5,000) GP Tracking Shares R2 (the "Repurchased Shares"), each such shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), held by "Advent PPF (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.906.

2. To subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of fifty Euro (EUR 50.00) so as to bring it from its present amount of forty-two thousand eight hundred sixty-five Euro (EUR 42,865.00) down to forty-two thousand eight hundred fifteen Euro (EUR 42,815.00), by cancellation of the Repurchased Shares.

3. To restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation.

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of five thousand (5,000) GP Tracking Shares R2 (the "Repurchased Shares"), each such shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), held by "Advent PPF (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.906.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of fifty Euro (EUR 50.00) so as to reduce it from its current amount of forty-two thousand eight hundred sixty-five Euro (EUR 42,865.00) to forty-two thousand eight hundred fifteen Euro (EUR 42,815.00) by way of cancellation of the Repurchased Shares.

Third resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at forty-two thousand eight hundred fifteen Euro (EUR 42,815.00) represented by four million two hundred eighty-one thousand five hundred (4,281,500) GP tracking shares (the "GP Tracking Shares"), each having a par value of one cent (EUR 0.01) and subdivided into:

1. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares B (the "GP Tracking Shares B"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares B1 and five thousand (5,000) GP tracking shares B2;
2. one hundred and forty-five thousand (145,000) GP tracking shares D (the "GP Tracking Shares D"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares D1 and twenty-five thousand (25,000) GP tracking shares D2;
3. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares E (the "GP Tracking Shares E"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares E1 and five thousand (5,000) GP tracking shares E2;
4. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares F (the "GP Tracking Shares F"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares F1 and five thousand (5,000) GP tracking shares F2;
5. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares G (the "GP Tracking Shares G"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares G1 and five thousand (5,000) GP tracking shares G2;
6. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares H (the "GP Tracking Shares H"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares H1 and five thousand (5,000) GP tracking shares H2;
7. one thousand five hundred (1,500) GP tracking shares I1 (the "GP Tracking Shares I");
8. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares J (the "GP Tracking Shares J"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares J1 and five thousand (5,000) GP tracking shares J2;
9. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares K (the "GP Tracking Shares K"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares K1 and five thousand (5,000) GP tracking shares K2;
10. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares L (the "GP Tracking Shares L"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares L1 and five thousand (5,000) GP tracking shares L2;
11. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares N (the "GP Tracking Shares N"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares N1 and five thousand (5,000) GP tracking shares N2;
12. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares P (the "GP Tracking Shares P"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares P1 and five thousand (5,000) GP tracking shares P2;
13. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares Q (the "GP Tracking Shares Q"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares Q1 and five thousand (5,000) GP tracking shares Q2;
14. one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares R1 (the "GP Tracking Shares R");
15. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares S (the "GP Tracking Shares S"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares S1 and five thousand (5,000) GP tracking shares S2;
16. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares T (the "GP Tracking Shares T"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares T1 and five thousand (5,000) GP tracking shares T2;
17. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares U (the "GP Tracking Shares U"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares U1 and five thousand (5,000) GP tracking shares U2;

18. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares V (the “GP Tracking Shares V”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares V1 and five thousand (5,000) GP tracking shares V2;
19. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares W (the “GP Tracking Shares W”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares W1 and five thousand (5,000) GP tracking shares W2;
20. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares X (the “GP Tracking Shares X”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares X1 and five thousand (5,000) GP tracking shares X2;
21. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares Y (the “GP Tracking Shares Y”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares Y1 and five thousand (5,000) GP tracking shares Y2;
22. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares 1 (the “GP Tracking Shares 1”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 1A and five thousand (5,000) GP tracking shares 1B;
23. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares 2 (the “GP Tracking Shares 2”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 2A and five thousand (5,000) GP tracking shares 2B;
24. two hundred and fifty thousand (250,000) GP tracking shares 4 shares subdivided into (i) one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 4A1 and five thousand (5,000) GP tracking shares 4B1 and (ii) one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 4A2 and five thousand (5,000) GP tracking shares 4B2 (together the “GP Tracking Shares 4”),
25. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares 5 (the “GP Tracking Shares 5”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 5A and five thousand (5,000) GP tracking shares 5B;
26. two hundred and fifty thousand (250,000) GP tracking shares 6 shares subdivided into (i) one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 6A1 and five thousand (5,000) GP tracking shares 6B1 and (ii) one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 6A2 and five thousand (5,000) GP tracking shares 6B2 (together the “GP Tracking Shares 6”),
27. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares 7 (the “GP Tracking Shares 7”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 7A and five thousand (5,000) GP tracking shares 7B;
28. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares 8 (the “GP Tracking Shares 8”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 8A and five thousand (5,000) GP tracking shares 8B;
29. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares 9 (the “GP Tracking Shares 9”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 9A and five thousand (5,000) GP tracking shares 9B;
30. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares 10 (the “GP Tracking Shares 10”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 10A and five thousand (5,000) GP tracking shares 10B;
31. one hundred and thirty thousand (130,000) GP tracking shares 11 (the “GP Tracking Shares 11”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 11A and ten thousand (10,000) GP tracking shares 11B;
32. one hundred and thirty thousand (130,000) GP tracking shares 12 (the “GP Tracking Shares 12”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 12A and ten thousand (10,000) GP tracking shares 12B; and
33. one hundred and thirty thousand (130,000) GP tracking shares 13 (the “GP Tracking Shares 13”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 13A and ten thousand (10,000) GP tracking shares 13B.”

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Global Investments GP S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.176, constituée suivant un acte notarié en date du 28 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 20 juin 2014, numéro 1598, page 76669. Lesdits statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 1^{er} juillet 2015, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. De prendre connaissance et d'approuver le rachat par la Société de cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales R2 (les «Parts Sociales Rachetées»), chacune de ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par Advent PPF (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.906.

2. De subséquemment réduire le capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50,00) de façon à le porter de son montant actuel de quarante-deux mille huit cent soixante-cinq euros (EUR 42.865,00) à quarante-deux mille huit cent quinze euros (EUR 42.815,00) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

3. De modifier l'article 5.1 des statuts de la Société.

4. Divers.

II. Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de prendre connaissance et d'approuver le rachat par la Société de cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales R2 (les «Parts Sociales Rachetées»), chacune de ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par Advent PPF (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.906.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de subséquemment réduire le capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50,00) de façon à le ramener de son montant actuel de quarante-deux mille huit cent soixante-cinq euros (EUR 42.865,00) à quarante-deux mille huit cent quinze euros (EUR 42.815,00), par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

Troisième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société suite à la réduction de capital ci-dessus, qui sera désormais rédigé comme suit:

« 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de quarante-deux mille huit cent quinze euros (EUR 42.815,00), représenté par quatre millions deux cent quatre-vingt-un mille cinq cents (4.281.500) GP Tracking Parts Sociales (les «GP Tracking Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominal d'un centime d'euro (EUR 0,01) et subdivisées en:

1. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales B (les «GP Tracking Parts Sociales B»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales B1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales B2;

2. Cent-quarante-cinq mille (145.000) GP Tracking Parts Sociales D (les «GP Tracking Parts Sociales D»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales D1 et vingt-cinq mille (25.000) GP Tracking Parts Sociales D2;

3. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales E (les «GP Tracking Parts Sociales E»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales E1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales E2;

4. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales F (les «GP Tracking Parts Sociales F»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales F1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales F2;

5. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales G (les «GP Tracking Parts Sociales G»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales G1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales G2;

6. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales H (les «GP Tracking Parts Sociales H»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales A1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales A2;

7. Mille cinq cent (1.500) GP Tracking Parts Sociales I1 (les «GP Tracking Parts Sociales I»),

8. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales J (les «GP Tracking Parts Sociales J»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales J1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales J2;
9. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales K (les «GP Tracking Parts Sociales K»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales K1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales K2;
10. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales L (les «GP Tracking Parts Sociales L»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales L1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales L2;
11. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales N (les «GP Tracking Parts Sociales N»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales N1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales N2;
12. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales P (les «GP Tracking Parts Sociales P»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales P1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales P2;
13. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales Q (les «GP Tracking Parts Sociales Q»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales Q1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales Q2;
14. Cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales R1 (les «GP Tracking Parts Sociales R»);
15. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales S (les «GP Tracking Parts Sociales S»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales S1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales S2;
16. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales T (les «GP Tracking Parts Sociales T»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales T1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales T2;
17. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales U (les «GP Tracking Parts Sociales U»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales U1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales U2;
18. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales V (les «GP Tracking Parts Sociales V»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales V1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales V2;
19. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales W (les «GP Tracking Parts Sociales W»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales W1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales W2;
20. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales X (les «GP Tracking Parts Sociales X»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales X1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales X2;
21. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales Y (les «GP Tracking Parts Sociales Y»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales Y1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales Y2;
22. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales 1 (les «GP Tracking Parts Sociales 1»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 1A et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 1B;
23. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales 2 (les «GP Tracking Parts Sociales 2»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 2A et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 2B;
24. Deux cent-cinquante mille (250.000) GP Tracking Parts Sociales 4, subdivisées en (i) cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 4A1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 4B1 et (ii) cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 4A2 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 4B2 (ensemble les «GP Tracking Parts Sociales 4»),
25. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales 5 (les «GP Tracking Parts Sociales 5»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 5A et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 5B;
26. Deux cent-cinquante mille (250.000) GP Tracking Parts Sociales 6, subdivisées en (i) cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 6A1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 6B1 et (ii) cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 6A2 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 6B2 (ensemble les «GP Tracking Parts Sociales 6»),
27. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales 7 (les «GP Tracking Parts Sociales 7»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 7A et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 7B;
28. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales 8 (les «GP Tracking Parts Sociales 8»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 8A et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 8B;
29. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales 9 (les «GP Tracking Parts Sociales 9»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 9A et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 9B;
30. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales 10 (les «GP Tracking Parts Sociales 10»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 10A et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 10B;
31. Cent-trente mille (130.000) GP Tracking Parts Sociales 11 (les «GP Tracking Parts Sociales 11»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 11A et dix mille (10.000) GP Tracking Parts Sociales 11B;
32. Cent-trente mille (130.000) GP Tracking Parts Sociales 12 (les «GP Tracking Parts Sociales 12»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 12A et dix mille (10.000) GP Tracking Parts Sociales 12B; et
33. Cent-trente mille (130.000) GP Tracking Parts Sociales 13 (les «GP Tracking Parts Sociales 13»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 13A et dix mille (10.000) GP Tracking Parts Sociales 13B.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16907. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015141262/267.

(150153852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

SAFE 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 168.513.

—
Dépôt rectificatif du dépôt N° L130122994 du 19 juillet 2013

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015142421/13.

(150155239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**O & C Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. O & C Consulting).**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 142.688.

L'an deux mil quinze, le vingt-huit juillet

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

s'est tenue

une Assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «O & C CONSULTING» (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 50 rue Basse, L-7307 Steinsel, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.688, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2799 du 20 novembre 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte à 15.50 heures sous la présidence de Madame Estelle MATERA, employée privée, avec adresse professionnelle au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg (la «Présidente»), qui désigne en tant que secrétaire Madame Anna DICORATO, employée privée, avec adresse professionnelle au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'Assemblée choisit en tant que scrutateur Maître Nicolas HAMEL, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transformation de la Société, de société anonyme en société à responsabilité limitée;
2. Démission de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date de la présente Assemblée et décharge à leur accorder;
3. Modification de l'objet social;
4. Transfert du siège social vers Luxembourg-Ville;
5. Modification subséquente des statuts de la Société, afin de refléter le changement de forme, la modification de l'objet social et le transfert du siège social;
6. Nomination pour une durée indéterminée du gérant unique de la Société;
7. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires, les membres du Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente Assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, avec effet à la date de la présente Assemblée, et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée.

La transformation se fait sur base des comptes annuels au 31 décembre 2014, tels qu'approuvés suivant l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 30 juin 2015, ainsi que d'une situation intermédiaire au 30 juin 2015.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que le passif de cette société.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne démission avec pleine et entière décharge, avec effet à la date du présent acte, à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes en fonction.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société pour adopter celui d'une société de participations, de sorte que l'objet social aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir, par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ainsi que tous droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, avances, prêts ou garanties.

La Société peut en outre procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 50 rue Basse, L-7307 Steinsel au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée adopte les statuts suivants pour la Société dorénavant société à responsabilité limitée afin de refléter le changement de forme sociale, le changement d'objet social et le transfert de siège social.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir, par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ainsi que tous droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, avances, prêts ou garanties.

La Société peut en outre procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «O & C Consulting, Sàrl».

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon de l'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée

à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Répartition et libération des parts sociales

Les parts sociales sont échangées contre les actions anciennes à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les quatre mille (4.000) parts sociales représentatives du capital sont détenues comme suit:

| Associée | Nombre de parts sociales |
|--|--------------------------------|
| - Madame Corinne POLSINELLI, née le 23 avril 1963 à L'HAY LES ROSES (France), demeurant 18-20 rue des Camélias, F-94140 Alfortville | 4.000 |
| Total | 4.000 |

Les parts sociales sont libérées moyennant la reprise du patrimoine intégral (actifs et passifs) de la société anonyme transformée.

Ainsi toutes les parts sociales se trouvent entièrement libérées et l'intégralité du capital se trouve à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire moyennant le bilan au 31 décembre 2014, tels qu'approuvés suivant l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 30 juin 2015 et d'une situation intermédiaire au 30 juin 2015, qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Sixième résolution Décision de l'associée unique

Et ensuite l'associée unique telle que représentée, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris la résolution suivante:

- Le nombre des gérants est fixé à un.

Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Estelle MATERA, prénommée, née le 21 novembre 1981 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 16.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: MATERA, DICORATO, HAMEL, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/24124. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015141009/207.

(150153406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Kauri Cab Preco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.266.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

1) "PK Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B157362,

2) "P4 Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B156860,

3) "KAURI CAB VALENTINA", a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B157219,

all duly represented by Ms Nadia Weyrich, with professional address in Belvaux (Luxembourg), by virtue of three proxies given to her under private seal, hereto annexed.

I.- The appearing parties, have requested the undersigned notary to document the following:

The appearing parties are the shareholders of "KAURI CAB PRECO S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under the number B 157266, incorporated by a notarial deed on December 1, 2010, published in the Memorial C under the number 143, Recueil des Sociétés et Associations, on 25 January 2011. The Articles have been amended for the last time by a notarial deed drawn up on 18 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2733 dated 09 November 2012.

II.- The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the Company's corporate capital by an amount of two hundred three thousand one hundred and twenty-five Euros (EUR 203,125.-) by cancellation of seven thousand three hundred and fourteen (7,314) class A shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, by cancellation of eight hundred and eleven (811) class B shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and by reimbursement to the shareholders of the said amount of EUR 203,125.-(two hundred three thousand one hundred and twenty-five Euros),

2. To set the amount of the Company's corporate capital at forty-six thousand eight hundred and seventy-five Euros (EUR 46,875.-) represented by one thousand six hundred eighty-six (1,686) class A shares and one hundred eighty-nine (189) class B shares, all having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each,

3. To amend article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital reduction,

4. To confer all and any powers to any manager of the Company in order to implement the resolutions to be adopted under items 1) to 3),

5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to reduce the Company's corporate capital by an amount of two hundred three thousand one hundred and twenty-five Euros (EUR 203,125.-) so as to bring it from its present amount of two hundred fifty thousand Euros (EUR 250,000.-), to an amount of forty-six thousand eight hundred and seventy-five Euros (EUR 46,875.-) by cancellation as follows:

- seven thousand three hundred and fourteen (7,314) class A shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each held by KAURI CAB VALENTINA;

- eight hundred and eleven (811) class B shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each held by KAURI CAB VALENTINA; and

- by reimbursement to KAURI CAB VALENTINA of an amount of two hundred three thousand one hundred and twenty-five Euros (EUR 203,125.-).

Second resolution

The shareholders resolve to set the amount of the Company's corporate capital at forty-six thousand eight hundred and seventy-five Euros (EUR 46,875.-) represented by one thousand six hundred eighty-seven (1,687) class A shares and one hundred eighty-eight (188) class B shares, all having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolve to amend article 5 first paragraph of the Company's articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 5. First paragraph: Share Capital. "The capital is set at forty-six thousand eight hundred and seventy-five Euros (EUR 46,875.-) represented by one thousand six hundred eighty-six (1,686) class A shares and one hundred eighty-nine (189) class B shares, all having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each."

Fourth resolution

The shareholders resolve to confer all and any powers to any manager of the Company in order to implement the above resolutions.

The managers are notably entitled and authorised to accomplish the reimbursement of capital to the shareholders, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

Ont comparu:

1) "PK Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157362,

2) "P4 Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B156860,

3) "KAURI CAB VALENTINA", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157219,

Toutes représentées aux fins des présentes par Madame Nadia Weyrich, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu de trois procurations distinctes données sous seing privé, ci-annexées.

I.- Les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée «KAURI CAB PRECO S.à r.l.», ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe (la «Société»), enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.266, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} décembre 2010, publié le 25 janvier 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 143. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié daté du 18 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2733 du 029 novembre 2012.

II.- Les parties comparantes agissant en leurs qualités d'associés de la Société et représentés comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Décision de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de deux cent trois mille cent vingt-cinq Euros (EUR 203.125,-) par annulation de sept mille trois cent quatorze (7.314) parts sociales de catégorie A de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, par annulation de huit cent onze (811) parts sociales de catégorie B de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et par remboursement de ce montant de deux cent trois mille cent vingt-cinq Euros (EUR 203.125,-) aux associés,

2) Fixation du capital de la Société à un montant de quarante-six mille huit cent septante-cinq Euros (EUR 46.875,-) représenté par mille six cent quatre-vingt-six (1.686) parts sociales de catégorie A et cent quatre-vingt-neuf (189) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune,

3) Modification de l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital ci-dessus,

4) Pouvoirs à conférer aux gérants pour mettre en oeuvre les décisions à prendre sur les points 1) à 3),

5) Divers.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes.

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de deux cent trois mille cent vingt-cinq Euros (EUR 203.125,-) pour le ramener de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000.-) à quarante-six mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 46.875,-) par l'annulation de:

- sept mille trois cent quatorze (7.314) parts sociales de catégorie A de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune détenues par KAURI CAB VALENTINA,

- huit cent onze (811) parts sociales de catégorie B de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune détenues par KAURI CAB VALENTINA, et

- par remboursement de ce montant de deux cent trois mille cent vingt-cinq Euros (EUR 203.125,-) à KAURI CAB VALENTINA.

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer le capital social de la Société à un montant de quarante-six mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 46.875,-) représenté par mille six cent quatre-vingt-six (1.686) parts sociales de catégorie A et cent quatre-vingt-neuf (189) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Premier alinéa: Capital social. «Le capital social est fixé à quarante-six mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 46.875,-) représenté par mille six cent quatre-vingt-six (1.686) parts sociales de catégorie A et cent quatre-vingt-neuf (189) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune».

Quatrième résolution

Les associés confèrent aux gérants tous pouvoirs pour mettre en oeuvre individuellement les trois résolutions entreprises ci-dessus.

Les gérants sont notamment autorisés et mandatés à effectuer le remboursement du capital aux associés, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les décisions prises ci-dessus.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2015. Relation: EAC/2015/18240. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015141552/159.

(150153879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

**Eagle Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Corso Computer + Software GmbH).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 54.355.

—
Rectificatif du 18/08/2015 L150153335

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den achtundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft TRAXIMA INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 54.348,

vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates Herr Nico HANSEN, Privatangestellter, beruflich ansässig in L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

Welche Komparentin hier vertreten ist durch Herrn Emmanuel KARP, Jurist, beruflich ansässig in L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 24. Juli 2015,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärte, dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CORSO COMPUTER + SOFTWARE GmbH ist, mit Sitz in L-3441 Dudelange, 15, avenue Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 54.355 (NIN 1996 2402 790).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 28. März 1996, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 299 vom 19. Juni 1996, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitze in Junglinster, am 16. Februar 2009, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 587 vom 18. März 2009;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Jean SECKLER am 11. Mai 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1607 vom 19. Juli 2011.

zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. März 2013, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1247 vom 28. Mai 2013;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 4. Februar 2015, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 790 vom 23. März 2015.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile zu je ein hundert fünfundsanzig Euro (€ 125.-).

Dass aufgrund einer Anteilübertragung unter Privatschrift vom 24. Juli 2015, welche Anteilübertragung, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Komparenten und dem amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden, die ein hundert (100) Anteile alle der Aktiengesellschaft TRAXIMA INTERNATIONAL S.A. zugeteilt sind.

Alsdann ersuchte die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Gesellschaftsnamen in EAGLE PROPERTIES LUXEMBOURG S.à r.l. abzuändern. Artikel 4 der Statuten hat demzufolge folgenden Wortlaut:

" **Art. 4.** Die Gesellschaft führt den Namen EAGLE PROPERTIES LUXEMBOURG S.à r.l."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf sowie die Verwaltung von eigenen Immobilien sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind."

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Dudelange nach Luxembourg zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern wie folgt:

" **Art. 5. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg."

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

Fünfter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin nimmt den Rücktritt von Herrn Sacha KREMER und Herrn Pascal SOFFIATURO als technischer beziehungsweise administrativer Geschäftsführer an und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Sechster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Herrn Nico HANSEN, Privatangestellter, beruflich ansässig in L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, zum alleinigen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer zu ernennen, mit der Befugnis die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. KARP, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6570. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 18. August 2015.

Référence de publication: 2015141415/91.

(150153894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

**2Gears S.A., Société Anonyme,
(anc. 2Gears S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 164.267.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of July,
Before Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting of the shareholders of 2Gears S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 17, boulevard Prince Henri L - 1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 164 267, incorporated by a deed of Me Paul Decker on October 20, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3013 of December 08, 2011, which articles of association were last amended by a deed of Me Paul Decker on April 29, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1642 of July 10, 2013 (the Company),

1.- Mr. Beerd BOERMAN, born in Vlaardingen (The Netherlands) on 4 February 1977, residing at 54A, rue de Ronembourg, L-6950 Olingen,

2.- LOETE HOLDING B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, filed with the Kamer van Koophandel under number 27372780, having its registered office at De Loete 23, NL-2642 DW, Pijnacker (The Netherlands), here represented by its manager Mr Robert BOERMAN, residing at De Loete 23, NL-2642 DW, Pijnacker (The Netherlands),

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. 50,000 shares of a par value of twenty-five cents (EUR 0.25) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500.- to EUR 19,429.- by way of issuance of 27,716 shares to be paid-in in cash or in kind together with a share premium;

2) Increase of the nominal value of the shares of the Company from their current nominal value of EUR 0.25 to EUR 1.- by way of a contribution of the share premium account of the Company to the share capital account of the Company in an amount of EUR 58,287.-;

3) Change of the legal form of the Company so as to convert it from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme)

4) Decision to create an authorized share capital up to an amount of EUR 94,020.-.

5) Full restatement of the articles of the Company including its corporate object which shall read:

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The purpose of the Company is to undertake the realisation of Internet, mobile, computing, and other IT projects and within the limits of the law and of its relevant authorizations, related advisory activities. This notably includes, but is not limited to, the implementation and operation of online and offline software and services, the development, sale, distribution and operation of Internet and mobile applications, the operation of public websites and social networks, the sale and supply of website advertising space to third parties including sponsorship or other co-branding agreements with third parties.

4.2. The Company may use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed.

4.3. The Company may further undertake the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, options, warrants, debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any

other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.5. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

- 6) Termination of the mandates of the managers of the Company;
- 7) Appointment of a board of directors, administrateur-délégué and of a statutory auditor;
- 8) Amendment of the shareholders' register of the Company to reflect the above resolutions;
- 9) Miscellaneous.

III. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to nineteen thousand four hundred twenty-nine euro (EUR 19,429.-) by way of issuance of twenty-seven thousand seven hundred sixteen (27,716) shares to be paid-in in cash together with a share premium.

The meeting acknowledges that the existing shareholders of the Company hereby waive their respective preferential subscription rights on the new shares to be issued and approve for the new shareholders purposes of article 189 of the Luxembourg company law dated August 10, 1915 as amended from time to time.

The meeting accepts and records the subscription and the full payment of the above mentioned share capital increase as follows:

a) CD-PME, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAPITALDEVELOPPEMENT POUR LES PME SA, a société anonyme duly existing under Luxembourg laws, having its registered office at 7, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg, filed with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 65429,

here represented by Mr. Alexey Popov, private employee, residing professionally at 7, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 30 July 2015,

which proxy after having been signed “ne varietur” by the appearing persons, the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the registration purposes,

which, through its proxyholder, declares to subscribe to ten thousand eight hundred seventy (10,870) new shares of the Company for a total consideration of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) and to fully pay them in by a contribution in cash in an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) to be allocated as follows:

- two thousand seven hundred seventeen euro fifty cents (EUR 2,717.50) against the issuance of the ten thousand eight hundred seventy (10,870) new shares of the Company;

- ninety-seven thousand two hundred eighty-two euro fifty cents (EUR 97,282.50) to be allocated to the share premium account of the Company.

b) Tjempacca Warna Ltd a company validly existing under Malta laws, having its registered office at Level 1, Casal Naxaro, Labour Avenue, Naxxar NXR 9021, Malta, filed with the Registrar of Companies of Malta under number 77405,

here represented by Mr. Beerd Boerman, prenamed,

by virtue of a proxy given in Malta on 21 July 2015,

which proxy after having been signed “ne varietur” by the appearing persons, the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the registration purposes, which, through its proxyholder, declares to subscribe to eight thousand one hundred fifty-two (8,152) new shares of the Company for a total consideration of seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-), and to fully pay them in by a contribution in kind consisting in an investor loan receivable in an amount of twenty-four thousand one hundred ninety-four euro (EUR 24,194.-) it has against the Company, and for the remainder by a contribution in cash in an amount of fifty thousand eight hundred six euro (EUR 50,806.-), the total to be allocated as follows:

- two thousand thirty-eight euro (EUR 2,038.-) against the issuance of the eight thousand one hundred fifty-two (8,152) new shares of the Company;

- seventy-two thousand nine hundred sixty-two euro (EUR 72,962.-) to be allocated to the share premium account of the Company.

c) Mr. Dirk Roos, private employee, born in Anderlecht, Belgium on 20 July 1974, residing at 8, rue du Moulin, L-6914 Roodt-sur-Syre, Luxembourg,

here represented by Mr. Beerd Boerman prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 24 July 2015,

which proxy after having been signed “ne varietur” by the appearing persons, the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the registration purposes,

who, through its proxyholder, declares to subscribe to one thousand six hundred thirty (1,630) new shares of the Company for a total consideration of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), and to fully pay them in by a contribution in kind consisting in an investor loan receivable in an amount of four thousand eight hundred thirty-nine euro (EUR 4,839.-) he has against the Company, and for the remainder by a contribution in cash in an amount of ten thousand one hundred sixty-one euro (EUR 10,161.-), the total to be allocated as follows:

- four hundred seven euro fifty cents (EUR 407.50) against the issuance of the one thousand six hundred thirty (1,630) new shares of the Company;

- fourteen thousand five hundred ninety-two euro fifty cents (EUR 14,592.50) to be allocated to the share premium account of the Company.

d) Mr. Michael Thorpe, independent, born in Johannesburg, South-Africa, on 8 December 1977, residing at Mini Orchard, Headley Road, United Kingdom,

here represented by Mr. Beerd Boerman prenamed,

by virtue of a proxy given on 27 July 2015 in London (United Kingdom),

which proxy after having been signed “ne varietur” by the appearing persons, the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the registration purposes,

who, through its proxyholder, declares to subscribe to one thousand six hundred thirty (1,630) new shares of the Company for a total consideration of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), and to fully pay them in by a contribution in kind consisting in an investor loan receivable in an amount of four thousand eight hundred thirty-nine euro (EUR 4,839.-) he has against the Company, and for the remainder by a contribution in cash in an amount of ten thousand one hundred sixty-one euro (EUR 10,161.-), the total to be allocated as follows:

- four hundred seven euro fifty cents (EUR 407.50) against the issuance of the one thousand six hundred thirty (1,630) new shares of the Company;

- fourteen thousand five hundred ninety-two euro fifty cents (EUR 14,592.50) to be allocated to the share premium account of the Company.

e) Mr. Peter Coveliers, private employee, born in Leuven, Belgium, on 27 November 1965, residing at 46 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,

here represented by Mr. Beerd Boerman, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21 July 2015,

which proxy after having been signed “ne varietur” by the appearing persons, the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the registration purposes,

who, through its proxyholder, declares to subscribe to two thousand seven hundred seventeen (2,717) new shares of the Company for a total consideration of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), and to fully pay them in by a contribution in kind consisting in an investor loan receivable in an amount of eight thousand sixty-five euro (EUR 8,065.-) he has against the Company, and for the remainder by a contribution in cash in an amount of sixteen thousand nine hundred thirty-five euro (EUR 16,935.-), the total to be allocated as follows:

- six hundred seventy-nine euro twenty-five cents (EUR 679.25) against the issuance of the two thousand seven hundred seventeen (2,717) new shares of the Company;

- twenty-four thousand three hundred twenty euro seventy-five cents (EUR 24,320.75) to be allocated to the share premium account of the Company.

f) Carlisle Holding Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly existing under Luxembourg laws, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, filed with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 171310

here represented by Mr. Beerd Boerman, prenamed, by virtue of a proxy given on 27 July 2015 in Luxembourg,

which proxy after having been signed “ne varietur” by the appearing persons, the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the registration purposes,

which, through its proxyholder, declares to subscribe to two thousand seven hundred seventeen (2,717) new shares of the Company for a total consideration of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), and to fully pay them in by a contribution in kind consisting in an investor loan receivable in an amount of eight thousand sixty-five euro (EUR 8,065.-) it has against the Company, and for the remainder by a contribution in cash in an amount of sixteen thousand nine hundred thirty-five euro (EUR 16,935.-), the total to be allocated as follows:

- six hundred seventy-nine euro twenty-five cents (EUR 679.25) against the issuance of the two thousand seven hundred seventeen (2,717) new shares of the Company;

- twenty-four thousand three hundred twenty euro seventy-five cents (EUR 24,320.75) to be allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the above contributions' in kind value

The value of the above contributions in kind of investor loan receivables has been evidenced by way of a certificate issued by the Board of Managers of the Company, which states:

“that the Contributions are fully and legally owned by the respective lenders which are the only persons entitled to and having power to dispose of the Receivables;

that the Contributions are freely transferable in accordance with applicable laws;

that, based on statements made by the above subscribers, the Contributions are freely transferable in accordance with applicable laws;

that, based on statements made by the above subscribers, the Contributions are unencumbered, not subject to any lien, arrest, opposition, or any other charge or right of any third party, in particular no pre-emption rights which have not been duly waived or any other rights attached to the Receivables by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributions be transferred to him;

upon the contribution of the Contributions to the Company, the Contributions will be extinguished by way of confusion for the purpose of article 1300 of the Luxembourg civil code.

the Contributions have an aggregate value of EUR 50,002.”

This report after having been signed *ne varietur* by the appearing persons, the proxyholders and the officiating notary, will remain annexed to this deed for the registration formalities.

The full amount of the share capital increase and share premium contributions paid in cash in an amount of two hundred four thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 204,998.-) is at the entire disposal of the Company, as justified to the undersigned notary, who expressly confirms it.

After the above payment in kind and in cash, it is acknowledged that an amount of two hundred forty-eight thousand seventy-one euro (EUR 248,071.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The meeting resolves to increase the nominal value of the shares of the Company from their current nominal value of twenty-five cents (EUR 0.25) to one euro (EUR 1.-) each by way of a conversion of part of the share premium account of the Company to the share capital account of the Company in an amount of fifty-eight thousand two hundred eighty-seven euro (EUR 58,287.-).

Third resolution

The meeting resolves to change the legal form of the Company without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (*société anonyme*) in accordance with the provisions of article 3 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence of the foregoing, the meeting resolves to change the name of the Company into “2Gears S.A.”.

The activity as well as the purpose of the Company are amended as per the fifth resolution below.

Report of the réviseur d'entreprises agréé

It results from the report, established in accordance with articles 26-1 and 32-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, by “Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable” (CLERC), having its registered office in L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, dated 30 July 2015, under the signature of Mr. Jean-Jacques SOISSON, réviseur d'entreprises agréé, that the net value of the Company amounts at least to the amount of its share capital of seventy-seven thousand seven hundred sixteen euro (EUR 77,716.-).

The conclusions of this report are the following:

«During our review, nothing came to our attention that would cause us to believe that the value of the Company is not at least equal to share capital and the reserves less accumulated losses of the Company, provided that the Resolution 1 described in the section 1.1 will have been applied.

Our report is issued solely for the purpose of the articles 26-1 and 31-1 of the amended Luxembourg Law of August 10, 1915 on commercial companies and is not to be used for any other purpose or to be referred to or distributed to any other parties without our prior consent.»

The report, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The seventy-seven thousand seven hundred sixteen (77,716) existing shares are converted into seventy-seven thousand seven hundred sixteen (77,716) shares in 2Gears S.A.

Following the above, the shareholding of the Company is therefore as follows:

- 25,000 shares allocated to Mr. Beerd Boerman, prenamed;

- 25,000 shares allocated to Loete Holding B.V., prenamed.

- 10,870 shares allocated to CD-PME, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAPITAL-DEVELOPPEMENT POUR LES PME SA, prenamed.

- 8,152 shares allocated to Tjempacca Warna Ltd, prenamed.
- 1,630 shares allocated to Mr. Dirk Roos, prenamed.
- 1,630 shares allocated to Mr. Michael Thorpe, prenamed.
- 2,717 shares allocated to Mr. Peter Coveliers, prenamed.
- 2,717 shares allocated to Carlisle Holding Company S.à r.l., prenamed.

The share premium account of the Company is in an amount of one hundred eighty-nine thousand seven hundred eighty-four euro (EUR 189,784.-).

Fourth resolution

The general meeting resolves to approve the creation of an authorized share capital within which the Board of Directors will be allowed to issue new shares of the Company having the same rights and obligations as the existing shares for an amount of up to ninety-four thousand twenty euro (EUR 94,020.-).

Fifth resolution

In consequence of the foregoing resolutions, the meeting resolves to amend the Articles of the Company so as to adapt them to the new legal form of a “société anonyme” and to fix the Articles of association of the Company as follows::

“ Art. 1. Form and name.

1.1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name 2Gears S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (the Articles) and by any agreements between Shareholders of the Company that such Shareholders may enter into from time to time.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of any shareholder.

Art. 4. Corporate objects.

4.1. The purpose of the Company is to undertake the realisation of Internet, mobile, computing, and other IT projects and within the limits of the law and of its relevant authorizations, related advisory activities. This notably includes, but is not limited to, the implementation and operation of online and offline software and services, the development, sale, distribution and operation of Internet and mobile applications, the operation of public websites and social networks, the sale and supply of website advertising space to third parties including sponsorship or other co-branding agreements with third parties.

4.2. The Company may use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed.

4.3. The Company may further undertake the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, options, warrants, debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.5. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1. The issued capital of the Company is set at seventy-seven thousand seven-hundred sixteen euro (EUR 77,716.-), represented by seventy-seven thousand seven-hundred sixteen (77,716) ordinary shares (the “Shares”).

5.2. The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Laws.

5.3. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share above in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.4. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

5.5. The Board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the present Articles of association, to:

- i. increase the current share capital in one or several times up to ninety-four thousand twenty euro (EUR 94,020.-), by the issue of sixteen thousand three hundred four (16,304.-) new shares, having the same rights as the existing shares;
- ii. limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and
- iii. record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are in registered form (actions nominatives) only.

6.2. A shareholders' register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. Ownership of Shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. For the purpose of this clause, the following terms shall have the following meaning:

“Affiliate” when used with reference to a specified person, shall mean any person that directly or indirectly through one or more intermediaries' controls, commonly controls, is controlled by or is under common control with the specified person. For such purposes, the term “control” (including the terms “controlling”, “controlled by” and “under common control with”) shall mean the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise or, in respect of any company, the ownership of a majority of the Shares or the right to acquire the majority of the Shares or the power to exercise a majority of the total voting rights;

“Permitted Transferee” means any Affiliate of the relevant shareholder, or any company or trust belonging to or controlled by or for the benefit of the relevant shareholder;

“Transfer” means any transaction which has as a purpose, or will result in, the transfer of Shares or of a right in rem on Shares, for valuable consideration or for free, even when carried out by way of public auction, voluntarily or by virtue of a judicial decision, including, but not limited to sales, disposals, contributions, exchange transactions, transfers of universalities of assets, mergers, de-mergers, absorptions, liquidations or similar transactions, as well as the granting of any pledge of the Shares, the granting of options to purchase or sell Shares or the conclusion of a swap or other agreement, so that a complete or partial transfer of the economical benefits, the ownership, or the voting rights of the Shares shall occur, regardless of whether such a transaction is realized by means of delivery of securities, in cash or otherwise.

Shares shall be transferred in accordance with the Law, any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders and the following clause.

Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Each Investor shall be permitted to Transfer any of its shares to a Permitted Transferee. A Transfer by any of the shareholders of its Shares to any person other than a Permitted Transferee is subject to the following restrictions

7.2. Pre-emption Right on Transfer of Shares

Any Transfer of Shares from any of the shareholders which is not a transfer to a Permitted Transferee, shall be subject to a pre-emptive right in favour of all other shareholders (the Other Shareholders) in proportion to their respective shareholding in accordance with the terms and conditions set out below:

Any shareholder who wishes to Transfer his Shares (the Offering Shareholder) shall notify as soon as possible the Other Shareholders at the address mentioned in the register of shares about the contemplated Transfer. The notice shall be sent by registered letter with indication of the number of shares the Offering Shareholder intends to Transfer, the identity and the address of the prospective transferee(s), and, the price or the value of the shares (the Price) agreed by the parties to the proposed Transfer and all other terms and conditions of the planned Transfer (the Transfer Notice). The Transfer Notice shall constitute an irrevocable offer.

From the date of the Transfer Notice, the Other Shareholders shall have the right to exercise their pre-emptive rights in proportion to their respective shareholding within fifteen (15) business days following the receipt of the Transfer Notice with respect to the Shares which the Offering Shareholder intends to transfer at the Price.

The Other Shareholders who wish to exercise their pre-emptive rights, shall notify the Offering Shareholder (at the address mentioned in the register of shares) by registered letter with indication of the number of shares in respect of which they exercise their pre-emptive rights. The pre-emptive right shall be deemed to have been exercised on the date of the mailing of such letter.

If the pre-emptive rights have been exercised with respect to a total number of Shares smaller than the number of shares offered, the Other Shareholders who have exercised their pre-emptive rights with respect to the shares are entitled to exercise their pre-emptive rights for the remaining shares under the same conditions as the first pre-emptive right but can bid for any number of Shares (Second Pre-emptive Right). The Other Shareholders who wish to exercise their Second Pre-emptive Right, shall notify the board of directors (at the registered office of the Company) and the Offering Shareholder (at the address mentioned in the register of shares) by registered letter within fifteen (15) business days of the dispatch by the board of directors of a notice to the other Shareholders regarding the existence of Shares to which the Second Pre-emptive Right shall apply.

If, after the exercise of the Second Pre-emptive Right, not all the shares can be transferred, the pre-emptive right will not be considered to be exercised with respect to the relevant shares and the Offering Shareholder may transfer such Shares under the terms and conditions indicated in the Transfer Notice, subject among others to the transferee being a reputable and transparent person and the Other Shareholders shall vote their shares in the Company to give effect to such Transfer.

The payment of the Price or, as the case may be, the consideration for the shares to be transferred as a result of the exercise of the pre-emptive right and the Second Pre-emptive Right and the Transfer of the shares shall take place simultaneously within fifteen (15) business days following the exercise of the pre-emptive right, without interest.

7.3. Change of Control - Other Events

In case of a Change of Control of a shareholder, such shareholder shall immediately notify the Change of Control to the other shareholders. Should the person who acquired Control of the relevant shareholder not be a reputable and transparent person in the reasonable opinion of the other shareholders, it will be deemed to have given a Transfer Notice and the above clause 7.2. shall apply mutatis mutandis, with the Price being the fair market value of such shares as at the date of the Change of Control as determined by a valuer appointed by the shareholders or failing to do so, by an independent expert.

If, any of the following event occurs (an Event) in respect of any of the shareholders, such shareholder will be deemed to have given a Transfer Notice and clause 7.2. above shall apply mutatis mutandis, with the Price being the fair market value of such Shares as at the date of the occurrence of the Event as determined by a valuer appointed by the Shareholders or failing to do so, by an independent expert:

- any corporate action is, or any legal proceedings or other steps are, taken in connection with the commencement of any proceedings of, or relating to bankruptcy, insolvency, liquidation, moratorium or reprieve from payment, fraudulent conveyance, general settlement or composition with creditors, reorganisation or any similar proceedings under Luxembourg or foreign law affecting the rights of creditors generally in respect of the relevant shareholder; or
- any distress, execution, diligence or other process is levied, endorsed upon or undertaken against any of the property or assets of the relevant Investor.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting on the third Monday of June each year or at the date specified in the convening notice but no later than the end of June of each year.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. Notwithstanding the foregoing, and without prejudice to stricter provisions provided by the Law, the following decisions require the consent of at least 80% of the Shareholders:

- decisions to alter, amend or to vote in favour or to permit the alteration of the Articles;
- decisions to alter, vary, increase, reduce, redeem, consolidate or sub divide the share capital of the Company;
- decisions to grant any option (save if already approved otherwise) to subscribe for shares or to issue of any equity or debt instruments or other securities (convertible or not) of the Company;
- decisions to pay, make or declare any dividend or other distribution in cash or in specie out of the Company's profits, assets or reserves or to capitalise any profits of the Company;
- decisions on the appointment or removal of statutory auditors of the Company;
- decisions on the appointment or removal of directors of the Company;
- decisions on any remuneration or other payment to the directors;
- decisions to introduce any change to the funding structure of the Company;
- decisions to take or permit the taking of any steps to have the Company voluntarily wound up or dissolved or liquidated;
- decisions to permit any merger, division or reorganisation of the Company;
- decisions to cease to own, develop and license the application owned and developed by the Company;
- decision to sell the assets of the Company or any of its subsidiary or material product;
- decisions to expand the scope of activities of the Company.

The change of the registered seat of the Company or its central administration outside of Luxembourg and in general its nationality shall require a unanimous vote of the Shareholders

9.5. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.6. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.7. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.8. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.9. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.10. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three (3) directors. The members of the Board of Directors (collectively the "Directors" and individually a "Director") need not to be Shareholders.

10.2. The Board of Directors shall appoint among themselves a Chief Executive Officer (administrateur-délégué) and delegate to him the day-to-day management of the Company with the power to bind the Company under his sole signature

for transactions up to amounts of EUR 25,000.- and under joint signature with another Director for transactions above these amounts.

10.3. The Directors will be appointed by the shareholder(s), who will determine the duration of their mandate. The Directors are eligible for reappointment.

10.4 In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors of the Company.

11.1. The Board of Directors of the Company must appoint a chairman and it may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company. The Chairman has no casting vote.

11.2. The Board of Directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg. The Board of Directors shall meet quarterly unless otherwise agreed by the shareholders.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by telefax of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the Board of Directors of the Company by appointing, in writing whether in original or by telefax another director as his or her proxy.

11.6. Any Director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The Board of Directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and if at least two directors vote in favour of any resolution. Directors that have a conflict of interest in respect of a particular resolution shall not be entitled to vote on such resolution. Resolutions of the Board of Directors are validly taken by the majority of the votes cast provided that the following decisions require the approval of at least the majority of the Directors:

- decisions to grant any option to subscribe for shares or to issue any equity or debt instruments or other securities (convertible or not) of the Company;
- decisions to pay, make or declare any dividend or other distribution in cash or in specie out of the Company's profits, assets or reserves;
- decisions on the appointment or removal of auditors of the Company;
- decisions on any remuneration or other payment to the Directors or to any other key person of the Company;
- decisions to introduce any change to the structure of the Company;
- decision to redeem any shares to the extent permitted by Law and the Articles;
- decisions to cause the Company to dispose, sell, pledge or otherwise encumber all or any part of its assets;
- decisions to enter into any contract or transaction involving the Company's commitment of EUR 25,000.- or more;
- decisions to initiate or settle any litigation or arbitration, compromising or disposing of any claims involving amounts of EUR 50,000.- or more;
- decisions to take or permit the taking of any steps to have the Company voluntarily wound up or dissolved or liquidated;
- decisions to permit any merger, division or reorganisation of the Company;
- decisions to expand the scope of activities of the Company;
- decisions related to the approval of the annual accounts of the Company.

11.8. Resolutions signed by all Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the Board of Directors of the Company shall be signed by the chairman of the Board of Directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any Director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company.

13.1. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1. The Board of Directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures.

15.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the administrateur-délégué or the joint signatures of at least two Directors, or the by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 14.1 of these Articles but only within the limits of such power, and subject to any other agreements on binding signatures that may be made from time to time between the Directors and/or the Shareholders.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

16.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 16.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

16.5. Article 16.3. and 16.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory auditor.

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

Art. 18. Accounting year.

18.1. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

19.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

Art. 20. Dissolution and liquidation.

20.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the

general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Applicable law.

21.1 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.”

Sixth resolution

The meeting resolves to accept the resignation of the current managers with immediate effect.

Seventh resolution

- The meeting resolves to set the number of directors of the Company at three (3) and appoints directors:
- Mr. Beerd BOERMAN, prenamed;
- Mr. Robert BOERMAN, prenamed;
- Mr. Arnold SPRUIT, Independent Director, born in Wimbledon (United Kingdom) on 13 October 1971, residing at 15A, rue Langheck Beyren, L-5410 Luxembourg.
- The meeting resolves to appoint Mr. Beerd BOERMAN, prenamed as “administrateur-délégué” in charge of the day-to-day management of the Company.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2021.

- The general meeting resolves to appoint one statutory auditor:

Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable (CLERC), having its registered office at 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, filed with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 92376.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2021.

Eighth resolution

The general meeting, resolves to amend the share register of the Company to record the issuance of the new shares and the changes approved under the preceding resolutions and to give power to any director of the Company, acting individually to proceed in the name and on behalf of the Company to the required amendments to the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 4,700.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le trente juillet.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire des associés de 2Gears S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 17, boulevard Prince Henri L - 1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164 267, constituée suivant acte reçu par le notaire Me Paul DECKER en date du 20 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 3013 du 8 décembre 2011, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par Me Paul DECKER en date du 29 avril 2013, publié au Mémorial C, numéro 1642 du 10 juillet 2013 (la Société),

1.- Monsieur Beerd BOERMAN, né à Vlaardingen (Pays-Bas) le 4 février 1977, demeurant au 54A, rue de Rodenbourg, L-6950 Olingen,

2.- LOETE HOLDING B.V., une société constituée et existant selon les lois du Pays Bas, enregistrée auprès de Kamer van Koophandel sous le numéro 27372780, ayant son siège à De Loete 23, NL-2642 DW, Pijnacker (Pays Bas), ici représentée par son gérant Monsieur Robert BOERMAN, demeurant au De Loete 23, NL-2642 DW Pijnacker (Pays-Bas).

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. 50.000 parts sociales ayant une valeur nominale de 0,25 centimes d'euros chacune, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société, sont toutes présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour ci-dessous.

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

- 1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 19.429,- par voie d'émission de 27.716 parts sociales à être libérées en espèces ou en nature ensemble avec une prime d'émission;
- 2) Augmentation de la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur valeur nominale actuelle de 0,25 centimes d'euros à 1.- euro par voie de contribution d'une partie du compte de prime d'émission de la Société au compte capital social de la Société pour un montant de 58.287,- euros;
- 3) Transformation de la forme légale de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme;
- 4) Décision de créer un capital autorisé pour un montant qui pourra aller jusqu'à 94.020,-;
- 5) Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la forme légale de société anonyme y compris de son objet social qui se lira;

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la Société est de réaliser des projets Internet, mobile, logiciel et autres projets IT et dans les limites de la loi et de ses autorisations légales, des activités de conseil connexes. Cela inclura notamment sans limitation, la mise en place et la gestion de logiciels et services en-ligne et hors-ligne le développement, la vente la distribution et la gestion d'application Internet et mobile, la gestion de web sites publics et réseaux sociaux, la vente et la mise à disposition d'espace publicitaire sur site web à des tiers y compris le sponsoring et autre contrats d'activité d'images avec des tiers.

4.2. La société pourra utiliser ses fonds pour la création, la gestion, le développement, et la mise à disposition d'un portefeuille consistant en tout titre et droit de propriété intellectuelle de quelque origine que ce soit, participer à la création au développement et au contrôle de toute société, acquérir par voie d'apport, souscription, soumission, ou option d'achat et tout autre moyen, tout type de titre ou droit de propriété intellectuelle en disposer par voie de vente, transfert, échange, ou autre et avoir ces titres ou droits de propriété intellectuels développés.

4.3. La Société pourra en outre prendre participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

- 6) Acceptation de la démission des gérants de la Société;
- 7) Nomination d'un conseil d'administration, d'un administrateur-délégué et d'un commissaire;
- 8) Modification du registre des actionnaires de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus;
- 9) Divers.

III. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à dix-neuf mille quatre cent vingt-neuf euros (EUR 19.429.-) par voie d'émission de vingt-sept mille sept cent seize (27.716) parts sociales à être libérées en espèces ou en nature ensemble avec une prime d'émission.

L'assemblée reconnaît que les associés existants de la Société renoncent à leur droit de souscription préférentiel sur les nouvelles parts sociales à être émises et approuvent les nouveaux associés pour les besoins de l'article 189 de la loi sur les sociétés daté du 10 août 1915 tel que modifiée de temps à autres.

L'assemblée accepte et enregistre les souscriptions et paiements entiers de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus de la manière suivante:

a) CD-PME, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAPITALDEVELOPPEMENT POUR LES PME SA, une société anonyme dûment constituée selon le droit Luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65429,

ici représentée par Mr. Alexey Popov, employé privé, demeurant professionnellement au 7, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2015 à Luxembourg,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les personnes comparantes, le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée,

qui, par son mandataire, déclare souscrire à dix mille huit cent soixante-dix (10.870) nouvelles parts sociales de la Société pour un montant total de cent mille euros (EUR 100.000,-), et de les libérer par un apport en espèces d'un montant cent mille euros (EUR 100.000,-) à être alloué comme suit:

- deux mille sept cent dix-sept euros cinquante cents (EUR 2.717,50) contre l'émission des nouvelles parts sociales de la Société;

- quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-deux euros cinquante cents (EUR 97.282,50) à être alloué au compte de prime d'émission de la Société.

- Tjempacca Warna Ltd une société dûment constituée selon le droit de Malte, ayant son siège social au Level 1, Casal Naxaro, Labour Avenue, Naxxar NXR 9021, Malta, immatriculée au Registrar of Companies de Malta sous le numéro 77405,

ici représentée par Mr. Beerd Boerman, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 21 juillet 2015 à Malta,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les personnes comparantes, le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée,

qui, par son mandataire, déclare souscrire à huit mille cent cinquante-deux euros (8.152) nouvelles parts sociales de la Société pour un montant global de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), et de les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance prêt investisseur d'un montant de vingt-quatre mille cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 24.194,-) qu'il détient sur la Société, et pour le solde par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille huit cent six euros (EUR 50.806,-), le total devant être alloué comme suit:

- deux mille trente-huit euros (EUR 2.038,-) contre l'émission des nouvelles parts sociales de la Société;

- soixante-douze mille neuf cent soixante-deux euros (EUR 72.962,-) à être alloué au compte de prime d'émission de la Société.

c) Monsieur Dirk Roos, employé privé, né à Anderlecht, Belgique, le 20 juillet 1974, demeurant à 8, rue du Moulin, L-6914 Roodt-sur-Syre, Luxembourg, ici représenté par Mr. Beerd Boerman, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 24 juillet 2015 à Luxembourg,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les personnes comparantes, le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée,

qui, par son mandataire, déclare souscrire à mille six cent trente (1.630) nouvelles parts sociales de la Société pour un montant global de quinze mille euros (EUR 15.000,-), et de les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance prêt investisseur d'un montant de quatre mille huit cent trente-neuf euros (EUR 4.839,-) qu'il détient sur la Société, et pour le solde par un apport en numéraire d'un montant de dix mille cent soixante-et-un euros (EUR 10.161,-), le total devant être alloué comme suit:

- quatre cent sept euros cinquante cents (EUR 407,50) contre l'émission des nouvelles parts sociales de la Société;

- quatorze mille cinq cent quatre-vingt-douze euros cinquante cents (EUR 14.592,50) à être alloué au compte de prime d'émission de la Société.

d) Monsieur Michael Thorpe, indépendant, né à Johannesburg, Afrique du Sud, le 8 décembre 1977, demeurant à Mini Orchard, Headley Road, Royaume Uni,

ici représenté par Mr. Beerd Boerman, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2015 à Londres (Royaume-Uni),

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les personnes comparantes, le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée,

qui, par son mandataire, déclare souscrire à mille six cent trente (1.630) nouvelles parts sociales de la Société pour un montant global de quinze mille euros (EUR 15.000,-), et de les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance prêt investisseur d'un montant de quatre mille huit cent trente-neuf euros (EUR 4.839,-) qu'il détient sur la Société, et pour le solde par un apport en numéraire d'un montant de dix mille cent soixante-et-un euros (EUR 10.161,-), le total devant être alloué comme suit:

- quatre cent sept euros cinquante cents (EUR 407,50) contre l'émission des nouvelles parts sociales de la Société;

- quatorze mille cinq cent quatre-vingt-douze euros cinquante cents (EUR 14.592,50) à être alloué au compte de prime d'émission de la Société.

e) Monsieur Peter Coveliers, employé privé, né à Leuven, Belgique, le 27 novembre 1965, demeurant à 46, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,

ici représenté par Mr. Beerd Boerman, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 21 juillet à Luxembourg,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les personnes comparantes, le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée,

qui, par son mandataire, déclare souscrire à deux mille sept cent dix-sept (2.717) nouvelles parts sociales de la Société pour un montant global de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), et de les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance prêt investisseur d'un montant de huit mille soixante-cinq euros (EUR 8.065,-) qu'il détient sur la Société, et pour le solde par un apport en numéraire d'un montant de seize mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 16.935,-), le total devant être alloué comme suit:

- six cent soixante-dix-neuf euros vingt-cinq cents (EUR 679,25) contre l'émission des nouvelles parts sociales de la Société;

- vingt-quatre mille trois cent vingt euros soixante-quinze cents (EUR 24.320,75,-) à être alloué au compte de prime d'émission de la Société.

f) Carlisle Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée selon le droit Luxembourgeois ayant son siège social au rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171310,

ici représentée par Mr. Beerd Boerman, préqualifié

en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2015 à Luxembourg,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les personnes comparantes, le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée,

qui, par son mandataire, déclare souscrire à deux mille sept cent dix-sept (2.717) nouvelles parts sociales de la Société pour un montant global de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), et de les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance prêt investisseur d'un montant de huit mille soixante-cinq euros (EUR 8.065,-) qu'il détient sur la Société, et pour le solde par un apport en numéraire d'un montant de seize mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 16.935,-), le total devant être alloué comme suit:

- six cent soixante-dix-neuf euros vingt-cinq cents (EUR 679,25) contre l'émission des nouvelles parts sociales de la Société;

- vingt-quatre mille trois cent vingt euros soixante-quinze cents (EUR 24.320,75,-) à être alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Preuve de la valeur de l'apport en nature décrit ci-dessus

La valeur des apports en nature des prêts investisseurs susmentionnés a été prouvée par voie de certificat émis par le conseil de gérance de la Société qui mentionne:

“que les Contributions sont entièrement et légalement détenues par les prêteurs respectifs qui sont les seules personnes ayant le pouvoir de disposer des Contributions;

que les Contributions sont librement cessibles et transférable conformément au droit applicable;

que sur base des déclarations faites par les souscripteurs susmentionnés, les Contributions sont librement cessibles conformément au droit applicable;

Que sur base des déclarations des souscripteurs susmentionnés les Contributions ne sont pas sujettes à nantissement ni à aucun lien, saisie, opposition, ou toute autre charge ou droit de tiers en particulier aucun droit de préemption auquel il ne serait pas renoncé, ou tout autre droit attaché à la créance en vertu duquel toute personne pourrait être autorisé à demander que l'une ou toute des Contributions lui soit transférée(s);

Suite à la contribution des Contributions à la Société, les Contributions seront éteintes par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du code civil Luxembourgeois;

Que les Contributions ont une valeur global de EUR 50,002.”

Ce rapport après avoir été signé ne varietur par les membres de l'assemblée, les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexé à cet acte pour les besoins des formalités d'enregistrement.

Le montant total de l'augmentation de capital et de l'allocation à la prime d'émission payé en espèce pour un montant de deux cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 204.998,-) est immédiatement à l'entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Suite à ces contributions en nature et en numéraire, il est reconnu que le montant de deux cent quarante-huit mille soixante-et-onze euros (EUR 248.071,-) est attribué au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur valeur nominale actuelle de vingt-cinq cents euros (EUR 0,25) à un euro (EUR 1,-) par voie de conversion d'une partie du compte de prime d'émission de la Société au compte capital social de la Société pour un montant de cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-sept euros (EUR 58.287,-).

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

En conséquence de qui précède, l'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en «2Gears S.A.»

Les activités ainsi que l'objet de la Société seront modifiés comme décrit dans la cinquième résolution ci-dessous.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Il résulte d'un rapport, établi en accordance avec les articles 26-1 and 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée, par Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable" (CLERC), réviseur d'entreprises ayant son siège à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, daté du 30 juillet 2015, sous la signature de Mr. Jean-Jacques SOISSON, réviseur d'entreprises agréé, que la valeur nette de la Société est au moins égale au montant de son capital social de soixante-dix-sept mille sept cent seize euros (EUR 77.716,-).

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

"Au cours de notre revue, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la Société ne soit pas au moins égale au capital ainsi qu'au réserves moins les pertes accumulées de la Société, à condition que la résolution 1 décrite dans la section 1.1 soit appliquée.

Notre rapport est émis pour les seuls besoins des articles 26-1 et 31-1 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne doit pas être utilisé à des fins ou être distribué à d'autres parties sans notre consentement préalable.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Les soixante-dix-sept mille sept cent seize (77.716) parts sociales existantes sont échangées contre soixante-dix-sept mille sept cent seize (77.716) actions de 2Gears S.A.

réparties comme suit:

- 25.000 actions allouées à Mr. Beerd Boerman, prénommé;
- 25.000 actions allouées à Loete Holding B.V., prénommée;
- 10.870 actions allouées à CD-PME, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAPITAL-DEVELOPPEMENT POUR LES PME SA, prénommée;
- 8.152 actions allouées à Tjempacca Warna Ltd, prénommée;
- 1.630 actions allouées à Monsieur. Dirk Roos, prénommé;
- 1.630 actions allouées à Monsieur Michael Thorpe, prénommé;
- 2.717 actions allouées à Monsieur Peter Coveliers, prénommé;
- 2.717 actions allouées à Carlisle Holding Company S à r.l. prénommée.

Le montant du compte de prime d'émission de la Société s'élève à cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 189.784,-).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de créer un capital autorisé dans le cadre duquel le Conseil d'Administration sera autorisé à émettre de nouvelles actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes pour un montant qui pourra s'élever à quatre-vingt-quatorze mille vingt euros (EUR 94.020,-).

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« Art. 1^{er}. Forme et dénomination.

1.1. Il existe une société anonyme de droit Luxembourgeois, sous la dénomination de 2Gears S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts) et par tout contrat entre les actionnaires de la Société que de tels actionnaires pourraient conclure de temps à autres.

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité

normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort ou la dissolution de quelque actionnaire n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la Société est de réaliser des projets Internet, mobile, logiciel et autres projets IT et, dans les limites de la loi et de ses autorisations légales, des activités de conseil annexes. Cela inclura notamment sans limitation, la mise en place et la gestion de softwares et services online et offline, le développement, la vente, la distribution et la gestion d'applications Internet et mobile, la gestion de sites web publics et réseaux sociaux, la vente et la mise à disposition d'espaces publicitaires sur site web à des tiers y compris le sponsoring et autre contrats d'activité d'images avec des tiers.

4.2. La Société pourra utiliser ses fonds pour la création, la gestion, le développement, et la mise à disposition d'un portefeuille consistant en tout titre et droit de propriété intellectuelle de quelque origine que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute société, acquérir par voie d'apport, souscription, soumission, ou option d'achat et tout autre moyen, tout type de titre ou droit de propriété intellectuelle en disposer par voie de vente, transfert, échange, ou autre et avoir ces titres ou droits de propriété intellectuels développés.

4.3. La Société pourra en outre prendre participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante-dix-sept mille sept cent seize euros (EUR 77.716.-) représenté par soixante-dix-sept mille sept cent seize (77.716) actions ayant une valeur nominale de un euros (EUR 1.-) chacune, entièrement libérée (les «Actions»).

5.2. Les droits et obligations attachés aux Actions sont identiques sauf s'il en est disposé autrement dans ces Statuts ou en vertu de la Loi.

5.3. En plus du capital émis, un compte de prime d'émission pourra être créée sur lequel toute prime payée sur les Actions ci-dessus en surplus de la valeur nominale sera transféré. Le montant du compte de prime pourra être utilisé pour procéder au paiement de toutes actions que la Société pourra racheter de ses actionnaires, compenser toute perte, procéder à des distributions aux actionnaires sous forme de dividende ou être alloué à la réserve légale.

5.4. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

5.5. Le Conseil d'Administration est autorisé pour une période de cinq (5) à compter de la date de publication des présents statuts à:

i. Augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois jusqu'à un montant de quatre-vingt-quatorze mille et vingt euros (EUR 94,020.-) par l'émission de seize mille trois cent quatre (16,304) actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

- ii. Limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour les nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire à ces nouvelles actions; et
- iii. Enregistrer par voie d'acte notarié chaque augmentation de capital et modifier le registre conséquemment.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont uniquement nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions.

7.1. Pour les besoins de cette clause, les termes suivants auront le sens suivant:

«Affilié» lorsqu'utilisé pour une personne spécifique, signifiera toute personne qui, directement, ou indirectement à travers le contrôle d'un intermédiaire, contrôle de manière commune, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec cette personne spécifiée. Pour cela, le terme «contrôle» (y compris les termes «contrôler», «contrôlé par» et «sous contrôle commun avec») signifiera la possession, directe ou indirecte, le pouvoir de direction ou d'influencer la direction de la gestion et de la politique d'une personne, soit à travers la propriété de titres votants, par contrat ou autre ou, par rapport à une société, la propriété de la majorité des actions ou le pouvoir d'exercer une majorité du total des droits de vote;

«Cessionnaire Autorisé» signifie tout Affilié d'un actionnaire en question, ou toute société ou fiducie appartenant à ou contrôlée par ou pour le bénéfice de cet actionnaire en question;

«Cession» signifie toute transaction dont le but ou le résultat consiste en une cession d'actions ou un droit in rem sur des actions pour une contrepartie pécuniaire ou gratuitement, même lorsqu'effectuée par voie d'enchère publique, volontairement ou par voie de décision judiciaire incluant, mais pas uniquement, la vente, la cession, l'échange, la transaction, le transfert de l'universalité des actifs, la fusion, la scission, l'absorption, la liquidation, ou toute transaction similaire ainsi que l'octroi de nantissement sur actions, l'octroi d'option d'achat, ou de ventes d'actions ou la conclusion de swaps ou tout autre contrat qui aurait pour effet de transférer totalement ou partiellement le bénéficiaire économique, la propriété ou les droits de vote des actions, qui surviendrait sans avoir égard au fait qu'une telle transaction soit réalisée par voie de délivrance de titre, en espèce ou autres.

Les actions seront cédées en conformité avec la Loi, tout pacte d'actionnaire qui pourrait être conclu entre les actionnaires et la clause suivante.

La cession d'actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve de cession tout document qu'elle jugera approprié.

Tout investisseur sera autorisé à céder chacune de ses actions à un Cessionnaire Autorisé. Une Cession par tout actionnaire à toute autre personne autre qu'un Cessionnaire Autorisé est sujet aux restrictions suivante:

7.2. Droit de préemption sur les Cessions d'actions

Toute Cession d'actions de la part de tout actionnaire qui ne serait pas une Cession à un Cessionnaire Autorisé sera sujet à un droit de préemption en faveur de tous les autres actionnaires (les Autres Actionnaires) en proportion de leur actionnariat respectifs en conformité avec les termes et conditions suivantes:

Tout actionnaire qui désire céder ses actions (L'Actionnaire Offrant) devra notifier dès que possible aux autres actionnaires à l'adresse mentionnée dans le registre des actionnaires la Cession envisagée. La notification sera envoyée par lettre recommandée avec l'indication du nombre d'actions que l'Actionnaire Offrant entend céder, l'identité et l'adresse de l'acquéreur envisagé et le prix ou la valeur des actions (le Prix) convenu par les parties à la Cession envisagée et tout autre termes et conditions applicables à la Cession envisagée (La Notification de Cession). La Notification de Cession constituera une offre irrévocable.

A la date de la Notification de Cession, les Autres Actionnaires auront le droit d'exercer leur droit de préemption en proportion de leur actionnariat respectif dans les quinze jours ouvrables suivant la réception de la Notification de la Cession au sujet des actions que l'Actionnaire Offrant entend transférer au montant du Prix.

Les Autres Actionnaires qui désirent exercer ce droit de préemption devront notifier à l'Actionnaire Offrant (à l'adresse mentionnée dans le registre d'actionnaire) par voie de lettre recommandée le nombre d'actions sur lesquelles ils entendent exercer leur droit de préemption.

Si le droit de préemption a été exercé sur un nombre total d'action inférieur au nombre d'actions offertes, les Autres Actionnaires qui ont exercés leur droit de préemption par rapport aux actions auxquelles ils avaient droit seront autorisés à exercer leur droit de préemption sur les actions restantes selon les mêmes conditions du premier droit de préemption mais pourront proposer d'acquérir toute actions (le Deuxième Droit de Préemption). Les Autres Actionnaires qui désirent exercer leur Deuxième Droit de Préemption devront notifier au Conseil d'Administration (au siège social de la Société) et l'Actionnaire Offrant (à l'adresse mentionnée sur le registre des actionnaires) par voie de lettre recommandée dans les quinze

(15) jours ouvrables de la diffusion par le Conseil d'Administration d'une notification aux Autres Actionnaires relatives à l'existence d'actions sur lesquelles le Deuxième Droit de Prémption s'applique.

Si après l'exercice du Deuxième Droit de Prémption toutes les actions ne peuvent être cédées, le droit de prémption sera considéré comme n'ayant pas été exercé par rapport aux actions en question et l'Actionnaire Offrant pourra alors céder de telles actions selon les termes et conditions indiquées dans la Notification de Cession à la condition que le cessionnaire soit une personne respectable et transparente et que les Autres Actionnaires votent leurs actions dans la Société pour donner effet à une telle Cession.

Le paiement du prix ou, le cas échéant la contrepartie pour les actions à être cédées suite à l'exercice du droit de prémption et du Deuxième Droit de Prémption et la Cession d'actions devront prendre place simultanément dans les quinze (15) jours ouvrables suivant l'exercice du droit de prémption sans porter intérêt.

7.3. Changement de contrôle - autres événements

Dans le cas d'un Changement de Contrôle d'un actionnaire, un tel actionnaire devra immédiatement notifier ce changement de contrôle aux autres actionnaires. Si la personne qui acquiert le contrôle d'un actionnaire en question ne serait pas respectable ou transparent de l'avis raisonnable des autres actionnaires il sera réputé avoir donné une Notification de Cession et la clause ci-dessus 7.2. s'appliquera mutatis mutandis, le Prix étant la valeur juste de marché de telles actions à la date du changement de contrôle tel que déterminé par un évaluateur nommé par les actionnaires ou à défaut par un expert indépendant.

Si chacun des événements suivant survient (un Evènement) par rapport à tout actionnaire, un tel actionnaire sera supposé avoir donné une Notification de Transfert et la clause 7.2. ci-dessus s'appliquera mutatis mutandis le Prix étant la valeur juste de marché de telles actions à la date du changement de contrôle tel que déterminé par un évaluateur nommé par les actionnaires ou à défaut par un expert indépendant:

- Tout action sociétaire qui serait, ou toute action judiciaire ou autre actions qui seraient prises en rapport avec le commencement de toute procédure de ou en rapport avec une faillite, insolvabilité, liquidation, moratorium, ou négociation de dettes, activité frauduleuse, négociation de dette ou arrangement avec créanciers, réorganisation ou toute autre procédure similaire sous le droit luxembourgeois ou étranger qui affecterait les droit des créanciers de manière générale sur l'actionnaire en question;

- Tout procédure de détresse, action, ou autre levée, prises sur ou engagée contre tout ou partie des actifs d'un investisseur en question.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, [le troisième lundi de juin de chaque année]. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Art. 9. Convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Sans égard à ce qui précède, et sans préjudice à toute disposition plus stricte contenue dans la Loi, les décisions suivantes requièrent le consentement d'au moins 80% des actionnaires:

- Décision d'altérer, modifier, ou voter en faveur ou permettre la modification des Statuts;
- Décision d'altérer, modifier, augmenter, réduire, racheter, consolider, ou diviser le capital de la Société;
- Décision d'octroyer toute option (sauf si déjà approuvé antérieurement) pour souscrire à des actions ou émettre tout instrument de capital ou dette (convertible ou non) de la Société;
- Décision de payer, faire ou déclarer un dividende ou toute autre distribution en espèce ou en nature à partir de profits de la Société, de ses actifs ou réserves or de capitaliser tout profit de la Société;

- Décision de nommer ou démettre le commissaire de la Société;
- Décision de nommer ou démettre de leur fonction les administrateurs de la Société;
- Décision sur la rémunération et autres paiements aux administrateurs;
- Décision d'introduire tout changement au système de financement de la Société;
- Décision dépendre ou permettre tout étape afin d'avoir la Société placée en liquidation volontaire ou dissoute ou liquidée;
- Décision de permettre toute fusion, scission ou réorganisation de la Société;
- Décision de vendre les actifs de la Société ou de toute filiale ou produit matériel;
- Décision d'étendre l'objet social de la Société.

Le changement de siège social de la Société ou son administration centrale hors de Luxembourg et de manière générale sa nationalité requiert l'accord unanime des actionnaires de la Société.

9.5. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.6. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quel que soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société est administrée par un conseil d'administration (le Conseil d'Administration) composé d'au moins trois (3) membres. Les membres du Conseil d'Administration (collectivement les Administrateurs et individuellement un Administrateur) qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

10.2. Les membres de Conseil d'Administration nommeront en leur sein un administrateur-délégué et lui délégueront la gestion journalière de la Société avec le pouvoir de lier la Société sous sa seule signature pour toute transaction jusqu'à EUR 25.000,- et sous signature conjointe avec un autre Administrateur au-dessus de ce montant.

10.3. Les Administrateurs seront nommés par les actionnaires qui détermineront la durée de leur mandat. Les Administrateurs sont admissibles à une réélection.

10.4. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les Administrateurs restants peuvent élire à la majorité un Administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration de la Société.

11.1. Le Conseil d'Administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, Administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société. Le président n'a pas de droit de vote prépondérant.

11.2. Le Conseil d'Administration est convoqué par le président ou par deux Administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg. Le Conseil d'Administration se réunira trimestriellement à moins que les actionnaires n'en décident autrement.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du Conseil d'Administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du Conseil d'Administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du Conseil d'Administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvé dans une résolution du Conseil d'Administration précédemment adoptée.

11.5. Tout Administrateur ne pouvant assister à une réunion du Conseil d'Administration peut mandater un autre Administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex.

11.6. Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le Conseil d'Administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des Administrateurs de la Société sont présents ou représentés et qu'au moins deux Administrateurs votent en faveur de toute résolution. Les Administrateurs qui ont un conflit d'intérêts sur une résolution particulière ne seront pas habilités à voter sur une telle résolution. Les résolutions du Conseil d'Administration sont valablement prises par une majorité des votes comptés et les décisions suivantes requièrent l'approbation d'au moins trois Administrateurs:

- Décision de donner une option de souscrire à des actions ou d'émettre des titres ou des instruments de dettes ou tout autre titres (convertible ou non) de la Société;
- Décision de payer, faire ou déclarer un dividende ou toute autre distribution en espèce ou en nature sur les profits de la Société, ses actifs ou réserves;
- Décision de nommer ou démettre le commissaire de la Société;
- Décision sur la rémunération ou tout autre paiement aux Administrateurs ou toute autre personne clef de la Société;
- Décision d'introduire un changement dans la structure de la Société
- Décision de racheter toutes actions dans la mesure où cela est permis par la Loi et les Statuts;
- Décision de faire en sorte que la Société se sépare, vende, nantisse ou autrement gage tout ou partie de ses actifs;
- Décision d'entrer dans un contrat ou transaction impliquant un engagement de la Société de EUR 25.000,- ou plus;
- Décision d'initier ou de consentir tout litige ou arbitrage, compromis, ou résolution de plainte impliquant un montant de EUR 50.000,- ou plus;
- Décision de mettre ou permettre toute étape entraînant la faillite volontaire ou sa dissolution ou liquidation;
- Décision de permettre toute fusion, scission, ou réorganisation de la Société;
- Décision d'étendre l'objet d'activité de la Société;
- Décision relative à l'approbation des comptes annuels de la Société.

11.8. Les résolutions signées par tous les Administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration de la Société seront signés par le président du Conseil d'Administration de la Société présidant la réunion ou par deux Administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un Administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société.

13.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Représentation.

15.1 La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous ses actes par la signature individuelle de son administrateur délégué ou la signature conjointe de deux Administrateurs ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature aura été donné conformément à l'article 14.1 des Statuts mais seulement dans la limite de tels pouvoirs et sous les conditions convenues sur les pouvoirs de signatures qui pourraient être prises de temps à autre entre les Administrateurs et/ou les actionnaires.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

16.2. Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'Administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra

part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

16.3. Au cas où un Administrateur de la Société à un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le Conseil d'Administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

16.4. Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 16.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

16.5. L'article 16.3. and 16.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 17. Commissaire.

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

17.2. Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social.

18.1. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices.

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2. L'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible et peut seule décider de payer des dividendes de temps à autres, et à sa discrétion, de la manière qui lui semble le mieux servir l'intérêt social de la Société.

19.3. Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par le Conseil d'Administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et Liquidation.

20.1. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Droit applicable.

21.1 Pour tous les points qui ne sont pas régis expressément par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des gérants actuels avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer trois (3) administrateurs:

- Monsieur Beerd BOERMAN, prénommé;
- Monsieur Robert BOERMAN, prénommé;

- Monsieur Arnold SPRUIT, Independent Director, né à Wimbledon (Royaume-Uni) le 13 octobre 1971, demeurant au 15A, Rue Langheck Beyren, L-5410 Luxembourg.

L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Beerd BOERMAN, préqualifié comme Administrateur-délégué en charge de la gestion journalière.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2021.

L'Assemblée décide d'appeler aux fonctions de commissaire, pour une durée de 6 ans, avec effet immédiat:

Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable (CLERC), ayant son siège social à 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92376.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2021.

Huitième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier le registre des associés de la Société et d'enregistrer l'émission des nouvelles actions et les changements approuvés sous les résolutions précédentes et de donner pouvoir à tout Administrateur de la Société agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société pour procéder aux changements requis au registre d'Actionnaires de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 4.700,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signé avec nous le présent acte.

Signé: A. Popov, B. Boerman, R. Boerman, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26063. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141214/1190.

(150153583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Cofima I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 116.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142010/9.

(150155108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Doge Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11 b, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.161.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015142053/11.

(150154871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Workammo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 189.249.

Les statuts coordonnés au 12/08/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/08/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015142567/12.

(150155343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.
